trottoir derrière un chantier du Métropolitain s'est brusquement enfoncé dans le sol jusqu'à la hauteur des branches.

Les mesures de précautions nécessaires ont été prises aussitôt. Un barrage a été établi en cet endroit.

Une autre excavation s'est produite rue Villot. Dans le fond d'un trou de 1m,50, on entend un bruit de souron. Ce sont des eaux dont on ne connaît pas l'origine. La rue est barrée.

Les travaux de déblaiement

Les travaux de déblaiement et de réfection des voies dessécrées par l'orage de lundi sont activés avec le plus grand zèle.

Malheureusement les terrassements y sont pénibles et dangereux ; les ouvriers travaillent dans un terrain glissant et friable. Du formidables étais ont été partout installés pour prévenir de nouveaux éboulements.

Rue du Havre, les terrassiers ont découvert, parmi les décombres, les débris d'un parapluie et un chapeau de femme. On ne sait à qui sont ces objets. Une paire de cabots, trouvée également à cet endroit, qui été reconnue comme appartenant à la marchande de journaux dont le magasin a été ensevelie.

Le bruit que de la blouse a été aperçue dans le chantier du Métro en construction, à 50 mètres du trou de la rue Du Havre. Et on fait donne à penser que des victimes peuvent bien avoir été entraînées aussi dans le Métropolitain. Les recherches des sauveteurs se portent spécialement sur ce point.

Les recherches

Ce n'est pas avant demain soir que l'on pourra pénétrer dans le Métro de la rue du Havre, pour rechercher les cadavres du jeune Véron et de M. de Maillemont.

Autour de l'excavation il y a'y avait ce matin que peu de monde. Tout au bord, cependant, on remarque un homme d'une cinquantaine d'années, qui, les bras croisés, contemple les travaux. Il était là déjà hier matin. C'est la beau-père du pauvre petit Véron.

Le malheureux homme ne veut pas s'en aller, il veut avoir le corps du petit qu'il aime comme son fils ; par instants, il pleure, mais il demeure là, obstinément, le regard fixe.

Les barrages ont été renforcés davantage ; la circulation est redevenue plus étendue. Les autobus tournent maintenant le coin de la rue Tronchet, pour s'engager dans la rue Auber, dans la direction de l'Opéra. Au coin du boulevard Haussmann et de la rue du Havre, à l'endroit du fameux trottoir disparu, se dresse maintenant une passerelle. Le public s'y engage sans crainte.

Les obsèques des victimes

Les funérailles de Mme Albert Dromès, née Martinet, veuve de l'inspecteur général des finances, ancien directeur au ministère, dont le malheureux fils vient avant-hier de l'exécution de la place Saint-Philippe-du-Roule, ont été célébrées ce matin, à 10 h. 1/2, en l'église de la Madeleine.

L'inhumation s'est faite au cimetière du Père-Lachaise, dans un caveau de famille.

A la même église ont été célébrées ensuite les obsèques de Mlle Alice Huguet, qui trouva la mort à la même place Saint-Philippe-du-Roule, alors qu'elle retournait chez elle, 3, rue Beaujon.

*

Des après-midi ont lieu à 2 heures, à Levallois-Perret et à Saint-Philippe du Roule, les obsèques du chauffeur Cloup, tué dans l'éboulement de la place Saint-Augustin, et des enfants Fabry et Gallot, qui trouvèrent la mort dans des circonstances analogues à la place Saint-Philippe-du-Roule.

Les cercueils des deux enfants se rejoindront boulevard de Courcelles pour se rendre à l'église Saint-Philippe du Roule.

L'inhumation du petit Gallot aura lieu à Saint-Ouen. Le corps du jeune Fabry sera dirigé sur la gare d'Orsay.

*

Les obsèques du chauffeur Cloup ont donné lieu à une manifestation ouvrière imposante.

Le syndicat des cochers et chauffeurs avait invité ses adhérents à chômer cet après-midi et à se joindre au cortège.

Le convoi a quitté la maison mortuaire à Levallois, à 2 heures. Les chauffeurs de taxis étaient très nombreux. Environ 600 voitures suivaient le cortège au départ. Le cortège s'est arrêté sur la place Pereire, la place de l'Etoile, la Bienfaisance et le boulevard Saint-Germain, vers la gare d'Austerlitz, d'où le corps partira dans la Creuse pour la Creuse.

Place de l'Etoile, on comptait plus de 1 500 taxi-autos suivant le cortège avec des drapeaux rouges et des couronnes d'immortelles rouges, portant cette inscription : « A notre camarade Cloup, victime de l'incurie administrative. »

Le cortège entravait la circulation sur tout son parcours.

Une nouvelle excavation

Un nouvel affaissement d'une surface de 3 mètres sur 2 mètres, s'est produit ce matin, à 5 heures, sur le chaussée, rue Mohoey, à l'angle du lycée Monsey.

Au Conseil municipal de Paris

Après le discours d'usage, le nouveau président, M. Mithouard, a envoyé les condoléances du Conseil aux familles éprouvées par la catastrophe et assuré la population parisienne que des mesures étaient prises pour éviter le retour de semblables accidents, qu'une enquête avait été ordonnée et que toutes sanctions seraient appliquées.

M. Chassaigne-Goyon demande ensuite à l'administration préfectorale de donner au Conseil tous les renseignements nécessaires pour savoir si la catastrophe est uniquement imputable à l'orage ou s'il n'y aurait pas à reprocher aux ingénieurs et entrepreneurs de n'avoir pas pris toutes les précautions nécessaires. Quelles seraient les mesures prises pour prévenir le retour de pareils faits ? N'étant ces ingénieur ni technicien, il ne propose aucun remède, mais c'est le devoir de l'administration d'avoir un plan de défense contre de tels accidents.

Enfin, M. Chassaigne-Goyon demande au préfet de police quelles mesures il compte prendre et quelle sera la durée de ses mesures.

M. Fournier-Maurice en croit pas que l'orage soit la cause primitive des accidents. Il pense, au contraire, que les précautions suffisantes n'ont pas été prises au sujet de l'égout de la rue La Boétie.

Depuis longtemps les riverains constataient des affaissements inquiétants.

Lui et ses collègues ont toujours protesté contre la marche des voitures lourdes dont la circulation était autorisée rue La Boétie et là avaient signalé le mauvais état des lieux.

Chambre des députés

Séance du vendredi 19 juin

Séance à 2 heures, M. Deschanel préside.

Validation d'élection

L'élection de M. Giordan à Sartène et celle de M. Legros, à Blois (2e circ.) sont validées sans débat.

L'emprunt

M. Métin, au nom de la Commission des crédits, lit un rapport sur le projet d'emprunt de 805 millions, ayant pour objet de subvenir aux dépenses extraordinaires de la défense nationale et aux dépenses d'occupation au Maroc.

Cette lecture, dont la conclusion tend à l'adoption du projet, est écoutée en silence.

Seul, M. Vaillant, aux bancs socialistes, lance quelques interruptions dont on ne s'explique pas très bien le sens.

On entend qu'il parle de Cosaques, mais nul ne s'émeut, on en a entendu tant d'autres !

L'urgence du projet est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

M. Emmanuel Brousse fait remarquer dans quelles singulières conditions s'engage ce débat.

Six mois de l'année sont déjà écoulés, le budget n'est pas voté et les crédits de la moitié de l'exercice sont dépensés par avance.

Si la plus petite commune de France se permettait de semblables licences, il y a longtemps que le préfet lui aurait imposé un budget, et que le gouvernement aurait dissous le Conseil municipal.

Voix à l'extrême-gauche. — Demandez la dissolution de la Chambre !

M. Emm. Brousse. — Je ne la demande pas (Rires), mais je réclame le retour au régime du sens commun (Très bien !) et de la défense des contribuables. (Très bien !)

Le gouvernement reconnaît que les 805 millions de l'emprunt proposé sont très insuffisants en face des besoins.

J'estime qu'il faut en finir d'un coup, et c'est pourquoi je propose de fixer le chiffre de l'emprunt à 1 500 millions.

Cette législature sera celle des emprunts et des impôts nouveaux.

Ce n'est pas l'impôt sur le revenu qui donnera les centaines de millions dont on a besoin.

Le dégrèvement de l'impôt foncier, voté en mars dernier, et qui constitue le titre 1er du projet d'impôt sur le revenu, n'a donné que des déboires.

La situation est devenue si difficile que nombre de Conseils généraux ont ajourné à dix ans la péréquation votée par la Chambre.

De telles réformes ne font que des ruines.

En terminant, l'orateur demande au gouvernement de préciser l'état du déficit actuel du budget de 1914 et du déficit prévu pour exiut de 1915.

M. Louis Dubois votera l'emprunt parce qu'il est impossible de faire autrement en présence de la situation de la Trésorerie.

Comme l'a dit M. Ribot, nous allons eux catastrophes. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Les choses en sont là, que la Commission des crédits n'a même pas eu le temps d'étudier le projet avant d'en demander la vote d'urgence.

Si elle se borne à demander, comme le gouvernement, 805 millions, c'est qu'un chiffre plus élevé dépasserait la puissance d'absorption des capitaux.

On a effrayé ceux-ci, et les circonstances sont beaucoup moins favorables que lors du dépôt du premier projet. (Appl. au centre et à droite, bruit à l'extrême-gauche.)

Le chiffre de l'emprunt, le taux d'émission, la période d'amortissement, l'immunité accordée aux titres nouveaux, appelleraient maintes observations.

On fait aujourd'hui l'emprunt pour le Maroc, déclaré impossible il y a quelques mois, et on ouvre le compte spécial qu'on délibérait alors.

Le 27 février dernier, M. Caillaux, ministre des Finances du Cabinet Doumergue, repoussait l'idée de l'emprunt en invoquant la cote de 3 % qui était alors de 87 fr. 75 et qui, aujourd'hui, allait bientôt atteindre 84 ou 85 fr.

Et l'extrême-gauche applaudissait son ministre, qui propédiait dans l'intérêt d'une certaine politique et d'un certain parti. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Nous sommes loin des 94 et 95 francs, puisque le 3 % était hier à 84 fr. 50. (Long mouvement.)

Et nous sommes acculés à une situation grave, difficile, telle qu'on a pu parler de menaces de catastrophes.

M. Noulens, ministre des Finances. — Il y a eu une campagne d'origine étrangère !

M. Louis Dubois. — Mais pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pris garde, qu'à la veille des catastrophes, et alors que le crédit de certains de nos établissements était en danger ? (Très bien !)

Il fait rassurer le public, l'épargne populaire.

A l'extrême-gauche, ironiquement. — Et les capitalistes !

M. Louis Dubois. — Ils sont de votre côté. (Appl. et rires.)

M. Lasies. — Ce sont eux les châtelains d'aujourd'hui (Rires) ; ils ont fait filer leurs capitaux. (Nouveaux rires.)

M. Louis Dubois. — MM. les socialistes ont fait doubler l'emprunt il y a huit mois.

Grâce à eux, cet emprunt vient aujourd'hui dans des conditions beaucoup plus difficiles, sinon désastreuses. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Une telle politique est de celles qui atteindraient mortellement, s'il pouvait l'être, le crédit de la France. (Appl. à droite et sur divers bancs.)

M. Bedouce défend l'attitude de ses amis socialistes.

Quant au gouvernement, dit-il, il n'a pas de politique financière : l'emprunt demandé ne couvre qu'une partie infime des dépenses spéciales qu'il vise.

Tout cela au détriment de la prospérité économique du pays et des réformes sociales.

C'est une politique de régime qui s'achève (Appl. à l'extrême-gauche), bon de régime vivant.

Pourquoi ne pas émettre en une seule fois les 3 milliards d'emprunt reconnus nécessaires, quitte à échelonner les versements ?

En Allemagne on a fait plus grandemant confiance au patriotisme des populations : pourquoi n'a-t-on pas demandé aux classes aisées, comme en Allemagne, une contribution de guerre pour couvrir cette charge spéciale ?

M. Lasies. — C'est qu'en Allemagne il y a un gouvernement qui inspire confiance, et que nous n'en avons pas ici ! (Mouvements divers.)

A l'extrême-gauche. — Vive l'empereur !

M. Bedouce. — Ce qu'il fait l'Allemagne, pourquoi la majorité ne l'a-t-elle pas fait ?

Nous lui avons dit que, si elle voulait voter la contribution de guerre, nous étions prêts à la voter avec elle.

M. Piou. — Nous l'avons dit aussi ! (Appl. sur divers bancs.)

M. de Rux. — Nous en avons même pris l'initiative. (Très bien !)

M. Petrier de Nercey réclame du ministre des Finances des précisions de détail.

M. Charles Benard. — Tout le monde reconnaît, dans les circonstances actuelles, la nécessité d'un sacrifice qui doit peser sur tous.

Je propose à tous nos collègues d'en prendre leur part, en ramenant de 15 000 à 9 000 francs leur indemnité parlementaire. (Appl. à droite et sur divers bancs, protestations à l'extrême gauche.)

M. Laval, socialiste et israélite. — C'est de la basse démagogie ! (Exclamations et rires.)

M. Bedouce demande le renvoi du projet à la Commission, avec une proposition substituant à l'emprunt une contribution de guerre.

Le renvoi, combattu par MM. Métin, rapporteur, et Noulens, ministre des Finances, est repoussé par 404 voix contre 102.

M. Aubriot combat le passage aux articles.

M. Noulens. — Si la Chambre vous suivait et refusait à le Trésorerie les disponibilités dont il a besoin, elle encourrait une grave responsabilité.

M. Simyan appuie le passage aux articles ; **M. Thomas** le combat.

Après de nouvelles instances de M. Noulens, qui insiste l'intérêt du crédit national, le passage aux articles est voté par 442 voix contre 106.

M. Stern développe un contre-projet autorisant l'émission de bons du Trésor 4 %, nécessaire pour produire un capital effectif de 800 millions de francs.

Il estime le taux de 3 ½ insuffisant pour attirer le public.

D'autre part, l'application de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières aux arrérages des nouvelles rentes ne entraverait le succès.

La contre-projet, d'après son auteur, ne coûterait pas davantage au Trésor que le projet du ministre, et produirait au moins autant.

Echos parlementaires

LA COMMISSION DE L'ARMÉE EST COMPOSÉE PAR MOITIÉ DE PARTISANS DU MAINTIEN DE LA LOI TROIS ANS ET DU RETOUR A LA LOI DE DEUX ANS

Le groupe radical-socialiste unifié a désigné ses candidats pour les grandes Commissions.

Pour la Commission de l'armée, seize candidats se trouvaient sur les rangs, tandis que le groupe n'a droit qu'à trente membres. Il y avait treize candidats adversaires de la loi de deux ans et trois candidats partisans de cette loi. Les treize premiers en sont déclarés élus, si bien que les radicaux unifiés seront représentés à cette Commission de l'armée par treize adversaires de la loi de trois ans.

De leur côté, les socialistes unifiés ont désigné sept candidats partisans du retour à la loi de deux ans ; les socialistes indépendants présentent également deux partisans du retour à la loi de deux ans.

De sorte que la Commission de l'armée comprendra sur quarante-quatre membres, au moins vingt-deux partisans du service de deux ans, c'est-à-dire le moitié de ses membres.

Les candidats radicaux sont : le général Pédoya, Lachaud, Girod, Couesnon, Accambray, Delbicz, Lorimy, Thierry-Cazes, Pasquet, Jouanceux, Péronnet, Godet et Treignier.

DANS LES BUREAUX

Le septième bureau a annulé la validation de M. Groussau dans la 5e circonscription de Lille.

Le quatrième bureau a repoussé la demande d'invalidation de M. Corentin Guyho.

Le dossier de cette élection a cependant été renvoyé au ministère de la Justice.

Sénat

Séance du vendredi 19 juin

M. Dubost préside.

Le Sénat adopte un projet créant une septième Chambre au tribunal d'Alger et un siège de juge suppléant au tribunal de Mostaganem.

On reprend la discussion générale du budget de 1914.

M. Louis Martin réclame le relèvement des traitements de la magistrature.

M. Antonin Dubost préside.

Le Sénat adopte le projet portant création d'une Chambre au tribunal d'Alger et d'un juge suppléant au tribunal de Mostaganem.

La discussion générale du budget de 1914 est votée.

Le budget de la Justice

M. Louis Martin ouvre la discussion du budget de le justice en réclamant un relèvement des traitements de la magistrature. Le budget de la justice n'atteint chez nous que le total de 40 millions ; ce chiffre est au-dessous des besoins les plus évidents.

En améliorant la situation des magistrats on diminuerait les chances d'erreur judiciaire.

A ce propos je tiens à dire quelques mots de deux affaires qui ont récemment ému l'opinion ; je veux parler d'abord de l'affaire Pierre-Cadiou.

Voix nombreuses. — Ah ah !

M. Louis Martin. — Je reconnaît que l'instruction dans cette affaire a suivi une marche régulière, mais j'exprime le regret qu'on ait laissé en prison pendant plusieurs mois un homme contre lequel n'existaient que des présomptions de culpabilité singulièrement fragiles. (Appl.)

Il en a été de même dans une affaire de dattes empoisonnées, à Auch, où la justice a causé des dommages regrettables à une personne dont l'innocence a été finalement reconnue.

De pareils faits ne se produiraient pas si nous avions des juges d'instruction plus éclairés, et pour cela il faudrait mieux payer la magistrature.

M. de Lamarzelle proteste contre certaines exhibitions scandaleuses faites dans certains établissements parisiens. Il est que de pareilles abominations disparaissant.

M. Jénouvrier s'indigne de la tolérance bienveillante de la police pour ces trafiquants.

M. René Bérenger cite de nombreux cas où le préfecture de police a fait preuve d'une bienveillance inadmissible pour certaine établissements.

M. Bienvenu-Martin reconnaît que les traitements des magistrats sont trop faibles.

En ce qui concerne l'affaire Pierre-Cadiou, dit le ministre, je me bornerai, puisque cette affaire est encore pendante, à dire que les pouvoirs des juges d'instruction ont été déjà limités par la loi sur l'instruction contradictoire ; je souhaite très vivement que le projet de loi déjà voté par le Sénat et relatif à la garantie de la liberté individuelle soit à bref délai porté à l'ordre du jour de la Chambre.

La question des spectacles licencieux pourra faire l'objet d'un débat spécial, des mesures seront dès maintenant prises pour les réprimer.

Le Sénat vote les budgets de la justice, de la *Légion d'honneur*, des *affaires étrangères* et de l'intérieur.

ÉCHOS DU SÉNAT

LES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT AU PERSONNEL DES P. T. T.

La Commission des finances, après audition de M. Thomson, ministre du Commerce et des P. T. T., a décidé de revenir sur son vote de la fin du mois dernier, et d'accepter la réalisation en quatre années, à partir du 1er décembre prochain, d'une troisième série de programme général d'amélioration en faveur du personnel des P. T. T., adopté par le Parlement en 1913.

Violents incidents

AU CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE

Jeudi, à 3 heures du soir, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Marseille, l'installation de quatre nouveaux conseillers municipaux et la nomination du maire, nécessitée par la démission de l'honorable M. Chanot et de trois de ses collaborateurs.

De violents incidents ont marqué cette double opération. Convoqués et excités par la presse révolutionnaire, environ 200 individus, recrutés dans les bars, envahirent la salle des délibérations, vociférant les pires insultes à l'égard des 32 conseillers libéraux, dont ils prétendaient exiger la démission.

Des bagarres se produirent entre manifestants « conscients et organisés », et contre manifestants qui acclamaient les élus libéraux. M. Fielsières, sénateur, reçut un coup de poing ; il en est de même de deux de ses acolytes franc-maçons. Le tapage est tel, les rixes sont si fréquentes, que le commissaire central doit faire évacuer la salle.

M. Fielsières et les élus de son bord ne cessant de protester ce pendant que se fait l'élection du maire, M. Eugène Pierre, premier adjoint, élu par 31 voix sur 32 votants. On nomme également deux adjoints.

Au dehors, les cris et les bagarres se poursuivent.

Enfin, les « militants » regagnent les bars, et la tranquillité revient.

Le maire de Rochefort fait expulser le public

A l'issue d'un meeting tenu mardi pour examiner la situation locale, des manifestations hostiles avaient eu lieu devant la demeure de certains conseillers municipaux pour la raison que ceux-ci avaient tacitement promis leur démission s'ils étaient battus sur le terrain législatif et cantonal, et qu'ils s'obstinent à rester après l'échec de leurs candidats. Le Conseil était réuni ce soir pour procéder au remplacement de deux adjoints démissionnaires. Le maire a fait expulser brutalement par la police et le gendarmerie le public venu nombreux et criant : « Démission ! Démission ! »

Une foule énorme a stationné devant la mairie, mais la gendarmerie à cheval a déblayé le chaussée et protégé la sortie des conseillers qui ont été hués et sifflés.

M. Giron a été accompagné à son domicile par plusieurs milliers de personnes qui l'ont conspué.

Ce que disent les journaux

Le préfet protégé de M. Caillaux et le terrassier

De la *Libre Parole* :

Les sinistres se succèdent, les chaussées s'affaissent, les voitures s'abîment, les piétons sont engloutis. Les vies humaines sont immolées au Moloch administratif.

« Fatalité ! » dit M. le préfet de la Seine. Il est si occupé, M. Delenney !

Ignorez-vous qu'avap M. le sénateur-entrepreneur Perchot, adjudicataire des travaux du Métropolitain, il a sauvé la République radicale-socialiste. Quand ils sont tous les deux, seuls, à l'heure des confidences, M. le préfet et lui, dans le grand cabinet de l'Hôtel de Ville, où des fleurs rares, payées par les contribuables, languissent dans des vases merveilleux, les murs qui ont des oreilles peuvent entendre des conversations dans ce goût :

— Dites donc, Perchot, ça va les affaires ?

— Pas mal, et les vôtres ?

— Oh ! les misanes !...

— Allons donc ! Haussmann n'était qu'un enfant à côté de vous. Et puis, vos bénéfices sont pour vous seul. Tandis que les miens, vous le savez, alimentent la caisse du parti. Le Congrès de Pau...

— Ecoutez, mon cher, tous les deux, nous devons bien cela à Caillaux. Quel homme ! Pourvu que sa femme soit acquittée. Ces jurés parisiens sont si bêtes !

... Les journaux d'hier soir recontent qu'un incident s'est produit pendant que M. le préfet de la Seine faisait aux élus de Paris les honneurs des excavations récentes. Un ouvrier se dressa en criant : « Il y a des malfaçons criminelles dans le Métropolitain ! »

Le préfet releva la tête : « C'est un feu ! » dit-il.

Et se tournant vers le surveillant des travaux, il lui dit tout bas : « Qu'on le mette à la porte demain. »

C'est égal ! Les oreilles de ces messieurs les grands entrepreneurs ont dû tinter.

« Il n'y a plus de droite à la Chambre »

M. Guy de Cassagnac écrit dans l'*Autorité* sous ce titre :

Seuls les membres de la droite fantôme ignorant d'où ils viennent, ce qu'ils sont et où ils vont, ils ont d'ailleurs témoigné de leur incohérence en refusant au ministère Viviani les suffrages qu'ils accordaient, avec tant de bruyant enthousiasme, au Cabinet Ribot. Je ne les en blâme point et, député, je n'oserai certainement pas donné ma confiance à ce ministère. Mais en quoi est-il différent de l'autre ? Les deux déclarations ministérielles, celle de M. Ribot et celle de M. Viviani sont identiques. De plus, la présence de M. Doumergue à l'instruction publique, dans le Cabinet Ribot, indiquait assez quelle ère de persécution s'ouvrait contre les catholiques. Je vois même plus loin : je suis convaincu qu'un libéral comme M. Ribot eût été plus violemment sectaire que M. Viviani, parce que, étant plus suspect aux yeux des républicains, ce vieux libéral aurait dû leur donner libre gage.

Mais le droite n'a pas compris cela, et pour une excellente raison : il n'y a pas plus de droite à la Chambre que d'opposition.

La question des Détroits

Du *Daily Telegraph* :

On peut affirmer, sans risquer de se tromper, que les vues échangées à Constantza auront pour objet le maintien de la situation territoriale actuelle. En outre, on laisse entendre, dans certains milieux, que la Russie saisira l'occasion de discuter cette modification du régime des Détroits dont elle n'a cessé de poursuivre l'obtention depuis juillet 1908. Il n'est point de question en Russie qui ait à l'heure actuelle autant d'importance que la question des Dardanelles. On n'a cessé d'insister dans les milieux russes — surtout depuis la fermeture des Détroits par la Turquie en avril 1913 — sur la nécessité pour le souverain russe des céréales de pouvoir compter absolument sur le liberté du passage dans le Bosphore et les Dardanelles. C'est la raison pour laquelle le gouvernement de Saint-Pétersbourg s'est employé l'an dernier à décourager tous les efforts des Bulgares et des Grecs vers Constantinople. C'est la raison aussi pourquoi il s'opposait l'an dernier aux pouvoirs extraordinaires conférés à la mission allemande, et s'efforce actuellement d'améliorer ses relations avec l'empire ottoman. La Russie estime vraiment que la préservation de l'empire ottoman est d'une importance essentielle pour elle.

La franc-maçonnerie incompatible avec toute forme de gouvernement

Voici le questionnaire rédigé par l'Association antimaçonnique de France, 42, rue de Grenelle, Paris, et que l'*Eclair* soumet à ses lecteurs comme base de l'enquête si importante qu'il commence sur la *franc-maçonnerie* :

1° L'existence de la franc-maçonnerie, Société secrète, constituant un Etat dans l'Etat, est-elle compatible avec le régime constitutionnel et, en général, avec toute forme de gouvernement ?

2° L'existence de la franc-maçonnerie, Société secrète et internationale, qui a institué le régime des fiches, est-elle compatible avec la hiérarchie de l'armée, la discipline militaire et la défense nationale ?

3° L'existence de la franc-maçonnerie, Société secrète, dont les membres sont liés entre eux par des serments solennels, et à laquelle sont affiliés nombre de magistrats et de fonctionnaires, ne constitue-t-elle pas un danger pour l'exercice impartial et indépendant de la justice et de l'administration ?

4° L'existence de la franc-maçonnerie, maîtresse souveraine du pouvoir depuis plus de trente ans, et responsable, pour la plus grande part, des ruines financières qui écrasent si lourdement le pays, n'est-elle pas un obstacle absolu à la réalisation des réformes sociales légitimes, réclamées par tous ceux qu'intéresse l'amélioration du sort des travailleurs ?

5° L'existence de la franc-maçonnerie, Société antichrétienne, intolérante et persécutrice, est-elle compatible avec le liberté de conscience et toutes les libertés qui en dérivent, notamment avec la liberté de l'enseignement ?

Conclusion :

1° *Quelle doit être, selon vous, vis-à-vis de la franc-maçonnerie, l'attitude d'un gouvernement soucieux de son indépendance et de l'intérêt public ?*

2° *Quel est le devoir des honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent ?*

L'*Eclair* ajoute :

Les réponses sont venues de toutes parts, à peine variées dans leurs expressions. Ce qui est remarquable, c'est l'unité de vues dans les moyens de combattre la sectarisme des Loges. Qui entend un témoin, les entend tous. La protestation n'a qu'un accent, le cri de délivrance n'a qu'un son. Les dépositions sont nettement unanimes dans leurs conclusions. Elles peuvent se résumer ainsi :

Un gouvernement soucieux de son indépendance et de l'intérêt public ne peut tolérer l'ingérence maçonnique, que tous les honnêtes gens ont le devoir de repousser.

Et presque tous ajoutent : Mais, pour s'opposer à l'ingérence maçonnique, il faut une condition primordiale : il faut que le gouvernement ou le régime n'en soit pas nécessairement l'émanation.

Au Maroc

Les colonnes Gourraud et Baumgartner sont restées en repos dans la journée du 17, au camp des Beni-Mgara. Les deux dernières nuits se sont écoulées dans le calme le plus parfait.

Le dernier combat a produit une très forte impression sur les tribus des Rietas de la vallée de l'Inauren ; plusieurs d'entre elles ont engagé des pourparlers, en vue de solliciter l'aman.

Rabat, 18 juin. — Kenifra. — Les travaux d'installation du poste ont continué activement.

Un convoi libre est arrivé à Kenifra sans encombre. Le colonel Claudel est parti le 17 pour chercher des ravitaillements au camp du Oued Ifran. Il a bivouaqué le soir à Tiessaïa en effectuant le parcours sans incident.

Moha-ou-Said et Moha-ou-Hammou continuent de se concerter avec Moha-ou-Hammou-Zaïani.

LE GÉNÉRAL LYAUTEY A CASABLANCA

Le général Lyautey, accompagné de MM. Tirard et Revillod, est arrivé hier ; il a été salué par les autorités.

Après avoir déjeuné, il a rendu visite au colonel Girodon, blessé à Taza, et s'est entretenu plus d'une heure avec lui.

Il a visité les travaux des égouts et des canalisations d'eau.

Puis il a reçu les membres de la Chambre de commerce.

Echos religieux

Eglise de Nogent-sur-Aube

L'église de Nogent-sur-Aube a été inaugurée dimanche. C'est une des nombreuses églises qui ont suscité le beau livre de Maurice Barrès, *la Pitié des églises de France*.

La cérémonie du matin a été présidée par Mgr Monnier, évêque de Troyes, qui, dans quelques paroles pleines de cœur, a dit sa joie de voir se relever les églises de son diocèse. Le soir, M. l'abbé Couturier, chanoine titulaire, a montré l'union intime qui doit toujours exister entre l'Eglise et la famille.

L'église de Nogent avec son sanctuaire et ses vitraux d'arts, est une des belles églises de Champagne. Les personnes qui voudraient bien aider à en achever la restauration, sont priées d'envoyer leur offrande à M. le curé de Nogent, à Coclois (Aube).

Une grande réunion à laquelle sont invitées toutes les personnes qui, dans le diocèse d'Evreux, font partie de la famille franciscaine aura lieu le mardi 23 juin, rue de la paroisse Saint-Germain de Navarre. Mgr Déchelette, retenu par la visite pastorale, a délégué M. le chanoine Sandeur, archidiacre. Le R. P. Gastan, Capucin, sera présent. Les personnes qui désireraient prendre part au déjeuner en commun sont priées d'écrire à M. le curé de Navarre, à Evreux (Eure).

Réunions et Conférences

A. C. J. F.

En Normandie

L'Union régionale de la jeunesse catholique de Normandie, reprenant une habitude interrompue en 1913 par le magnifique Congrès national de Caen, tiendra à Bernay (Eure), les 27 et 28 juin, sa fourrée sociale annuelle. On s'y efforcera de désarrer les enseignements que comportent les succès obtenus et les échecs subis par l'action sociale catholique.

Pour tous renseignements, s'adresser au Comité régional de la A. C. J. F., 17, rue Gilbert, ou au Comité d'arrondissement, 17, rue Alexandre, Bernay (Eure).

NOS AMIS DEFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(*Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défunts*)

Mme la comtesse de Flavigny, auteur de nombreux ouvrages religieux, décédée à Paris, après de longues souffrances chrétiennement supportées.

Mlle Rennefois, l'apôtre des foyers, décédée chrétiennement à la Maison de retraite des Dames du Sacré-Cœur, rue Picpus. C'était une fidèle lectrice de la *Croix* ; elle avait été inaugurée encouragée dans son œuvre admirable par le R. P. Bailly.

Mme Thierry, née Germaine Pasty, 29 ans, à Morel-sur-Loing (Seine-et-Marne). — M. Pierre Boulenger, 63 ans, à Saint-Martin-aux-Buneaux (Seine-Inférieure). — Mme Peyre, 84 ans, à Millau (Aveyron). — M. Jean Desmale, maire de Noyant-la-Gravoyère (Maine-et-Loire). — Mme de Veitang, mère de la baronne de Crouzes-Croft. — M. l'abbé Chessel, ancien curé de l'Ecotay-l'Olme, décédé à Trélins, par Bocleur-Lignon (Loire).

M. le baron Paul de Montcheuil, récemment décédé au château de Montcheuil, près de Nontron (Dordogne), excellent chrétien, attaché à toutes les œuvres, aîné et bienfaiteur de Notre-Dame de Salut. — M. l'abbé Achille Quenier, missionnaire en retraite à Bimes (Côtes-du-Nord). — Mme Hennequin, comtesse de Villermont, née baronne de T'Serclaes, 50 ans, au château d'Ermeton-sur-Biert (Belgique). — Mme Charles Sahler, 50 ans, à Montbéliard (Doubs).

Informations du soir

CHUTE D'UN OFFICIER AVIATEUR

Chalon-sur-Saône, 19 juin. — Le lieutenant aviateur Gigoux, du centre de Dijon, qui accomplissait le raid Dijon-Chalon-Gray, a capoté en atterrissant près de Chalon-sur-Saône.

Le pilote est indemne ; l'appareil a été endommagé.

LE CONSEIL D'ETAT ET LES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE CATHOLIQUE

De notre correspondant d'Amiens :

Le maire radical de Corbie (Somme), l'an dernier, avait refusé plusieurs fois à la jeune Corbie, société catholique de gymnastique, l'autorisation de sortir en corps. Le Conseil d'Etat saisi de l'affaire, vient de casser cette décision sectaire. Il déclare que la décision attaquée n'est pas justifiée par la nécessité de maintenir l'ordre ; que le maire de Corbie a usé de ses pouvoirs de police dans un but autre que celui en vue duquel ils ont été conférés et qu'ainsi son arrêté est entaché d'excès de pouvoir. (D. P.)

LE FEU DANS UNE MINE EN BELGIQUE

Une dépêche de Liège à l'*Agence Havas* signale qu'un incendie s'est déclaré ce matin dans une bouche de charbonnage, à 640 mètres de profondeur.

Cet après-midi, à 2 heures, 200 ouvriers étaient remontés sains et saufs. Il en restait encore 200 dans la mine.

FEUILLETON DU 20 JUIN 1914 — 16 —

La nouvelle croisade des enfants

— A quoi bon nous réveiller ? ont crié Tiénon et Christophe. A quoi bon nous réveiller, puisqu'on ne peut pas sortir ? Nous voulons dormir encore. Laisse-nous dormir tranquilles.

Et tous deux se renfoncent dans leur couverture de foin. Le petit Emmanuel, qui n'aime pas obéir, se recouche pareillement. Et pareillement Saturnin, et beaucoup d'autres dont des noms ne figurent pas dans ma chronique.

— Vous avez promis de partir.

— Nous n'avons rien promis du tout. Et d'ailleurs la porte est fermée.

Philibert grimpe sur les poutres. Dans la forêt Marie-Christine, les sapins et les mélèzes lui ont appris à grimper. Il atteint le faîtage, pousse une tuile et voit le ciel bleu. Il agrandit l'ouverture et la voici sur le toit. Il examine les alentours. A côté du bâtiment une meule de foin se dresse. Pour l'atteindre, il suffit d'un saut. Un saut hardi ? Il sait sauter. Un saut, fr..., il est libre. Et la meule bosselée, dégringolant avec lui, le dépose sur le sol doucement et moelleusement. Aussitôt il court à la porte. L'oncle Thomas a laissé la clé dans la serrure. On ne saurait penser à tout. Un tour de clé, deux tours de clé, et Philibert jouire avec le soleil.

Annette et Catherine, qui ne l'ont pas vu sortir, le voient devant la porte ouverte. Il a les yeux illuminés, et du foin dans les cheveux, et du foin sur les habits.

— Miracle ! miracle ! Philibert a regardé le porte, et la porte s'est toute grande ouverte.

Philibert a beau protester et raconter sa sortie. Personne ne l'écoute et le miracle est acquis. C'est le second de la croisade : un par jour, ce n'est pas rien. Mais les dormeurs n'ont pas bronché. Catherina sermonne son frère :

— Tiénon, Tiénon, il faut venir.

— La paix ! la paix ! J'ai trop sommeil.

— Tu es gros, mais tu es gentil. Ne laisseras-tu partir seule ?

— Pars si tu veux. Pour moi, je reste.

Un terrible combat se livre dans le cœur de la petite fille entre le famille et Dieu. Elle pleure : qui l'emportera ? Ma foi, tant pis, ce gros Tiénon est tout empêtré dans sa graisse. Jamais, avec ses lourds mollets, il n'aurait traversé le montagne. Elle le soupèse d'un regard et l'abandonne avec mépris. Son choix est fait : elle est à Dieu.

Sur sa couche de foin, Tiénon s'est retourné paresseusement vers le mur. Christophe a tâté son col sais : lui non plus n'ira pas plus loin ; on fripe, on froisse trop de linge dans les marches. Emmanuel se perd dans la paille ; il est l'incrédule de la troupe, il se moque du tiers et du quart, et son zèle qui ne fut jamais vif est déjà tout refroidi. Saturnin est mou comme une bouse, mais il subit les influences. Catherine était si gentille, tout à l'heure, en bousculant son frère, qu'il se décide à la suivre. Sur les quarante-deux croisés, il en est déjà quinze qui se déclarent vaincus d'avance, et sur ces quinze, entendez-vous, pas une fille aux cheveux longs, rien que des gars trapus, dodus, râblés et faits pour la bataille. Mais dans combien de cœurs virils une croisade dura-t-elle plus d'un jour ?

Avec ses vingt-sept fidèles, dont dix-neuf portent des jupons, Philibert sort de la grange. Ils envahissent la fontaine, empoignent le tuyau à pleins bras, se débarbouillent, s'éclaboussent, s'ébattent comme des canards dans une mare. Sentir l'eau fraîche sur la peau, c'est boire le matin clair à la façon des fleurs des champs qui reçoivent dans leurs corolles le plus pur de la rosée. Et si l'on n'a pas de serviette, le soleil est là pour sécher.

— Où est le Mont-Cenis, Philibert ?

— C'est la montagne qui nous regar